

## Tapage et assistante social

## Par Prisc62700, le 11/01/2019 à 07:02

Bonjour je viens vers vous car je suis vraiment désespéré, alors voilà je vous explique, j'ai une petite âge de 3 ans qui v chez son père tout les xeewwee,

Alors pour commencer pendants une certaine période je mettrais beaucoup de musique il avais beaucoup de soirée chez moi , un jour j'ai ressus un courier de l'assistante sociale disant qu'elle souhaitais me voir , quand elle et venu a mon domicile ellr m'a appris que pratiquement tout mes voisin on porter pleinte pour tapge nocturne, 17 pleinte , je suis en tor pour la musique et le bruit je me met a leurs place mais c'est pas sa le problème le probleme c'est qu'il ont dit que je maltraité ma ma fille qu'elle pleure voir hurler jusqu'à des 4h au matin alors qu'elle et chez son père a chaque fois qui a soirée chez moi , après ils ont dit que je me promène en sous vêtement dans le hall , il dise qui a beaucoup de violence de cri des bagarres alord que pas du tout , j'ai aussi un voisin qui a était voir quelqu'un il me semble que c'est un juge , mais ce qui me fait vraiment peur c'est l'assistante sociale elel me dit que ma filles ne doit pas grandir dans tout sa , mais elle n'est jamais la quand il ya soirée chez moi . Elle a demander au Père une attestation pour lui dire qu'il l'avais pendant c'est periode la , elle me dit que avec tout ce que les voisin on dit je risque de me faire enlever m'a fille , mais je n'est rein a me reprocher je lui et dit , et j'ai bien peur aussi que le père profite de cette situation pour avoir la garde que faire ,? Aidez moi je ne c'est pas quoi fair

## Par jodelariege, le 11/01/2019 à 09:25

bonjour, il serait mieux d'aller voir un avocat

par ailleurs vous avez pu faire des soirées en semaine alors que votre fille était chez vous et votre fille a peut etre été entendue pleurer en dehors de ces fetes......

## Par youris, le 11/01/2019 à 09:59

bonjour,

vu le nombre de plaintes déposées contre vous, vous pouvez difficilement dire que vous n'avez rien à vous reprocher.

salutations	

je vous conseille de consulter un avocat.